



Qu'est-ce que le Dispositif d'appui à la coordination ?

Le **DAC 24** est le Dispositif d'appui à la coordination de Dordogne, il facilite votre parcours de santé et aide à préserver votre autonomie pour rester chez vous.

Le DAC 24 vous apporte un soutien personnalisé à votre domicile, quel que soit votre âge, pour :

- Vous informer
- Évaluer vos besoins
- Accompagner vos proches
- Vous proposer des solutions adaptées

Ce service est financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine.

Qu'est-ce que le DAC peut vous apporter ?



Une évaluation
complète de vos
besoins en santé

***Vous êtes en difficulté
pour vous soigner, suivre
vos rendez-vous
médicaux, préparer vos
repas, faire votre toilette...***

Une orientation
personnalisée
vers les aides de
proximité

Un parcours de
santé coordonné
avec les
professionnels

***Vos proches ont
besoin d'information,
de soutien, d'aide...***



***Vous avez besoin d'aide
pour trouver ou
communiquer avec les
professionnels...***

Un appui dans
vos démarches
santé, sociales,
administratives

***Vous avez besoin d'un soutien
si vous êtes hospitalisé(e), si
vous rentrez chez vous, si vous
devez changer de lieu de vie...***

Un lien
permanent avec
votre médecin
traitant et les
professionnels de
santé

Comment fonctionne le DAC ?

Notre équipe est composée de **coordinateurs de parcours de santé**. L'un d'entre eux devient votre **interlocuteur privilégié**.

Nous travaillons avec votre **médecin traitant** et nous sommes en lien avec les **professionnels** qui vous entourent (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, assistants sociaux, services d'aide...).

Nous pouvons organiser des réunions de concertation et élaborer avec vous et votre entourage **un plan personnalisé de coordination en santé**.



Les professionnels partagent les informations nécessaires pour mieux organiser votre parcours de santé. Ils utilisent un outil de communication informatique sécurisé : Paaco-Globule.

À tout moment, vous pouvez vous opposer au partage des informations vous concernant.

Vous bénéficiez d'un identifiant national de santé (N° INS). Pour pouvoir le recueillir, nous devons vous demander **une pièce d'identité**.

Comment se déroule l'accompagnement ?

Avec votre accord, l'accompagnement se met en place.

Pour bien comprendre votre situation, nous échangeons **avec vous et les personnes qui vous soutiennent**. Nous facilitons le dialogue avec et entre les professionnels.

Selon vos besoins, nous correspondons par téléphone, et pouvons nous rendre à votre domicile.

Des propositions vous sont faites et **vous décidez de ce que vous souhaitez mettre en place**.

Nous vous accompagnons le temps nécessaire, en tenant compte de l'évolution de votre situation. Vous pouvez interrompre ce suivi à tout moment.



Comment contacter le DAC ?

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Un contact unique

0809 109 109

Prix d'un appel local

Service gratuit

Site internet : www.dac-24.fr

Des équipes proches
de chez vous pour
vous aider

Secteurs 24
orientation@dac-24.fr